

AVIS PUBLIC



ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES TARIFS DE L'ARRONDISSEMENT D'ANJOU - EXERCICE FINANCIER 2026 (RCA 191)

AVIS est par la présente donné qu'à la séance extraordinaire du 2 juillet 2026, à 15 h, le conseil d'arrondissement d'Anjou a adopté le règlement suivant :

RCA 191-1 : Règlement modifiant le règlement sur les tarifs de l'arrondissement d'Anjou - Exercice financier 2026 (RCA 191)

Ce règlement entre en vigueur en date d'aujourd'hui et est disponible sur le site montreal.ca/reglements-municipaux/ ou pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine, du lundi au vendredi, entre 8 h 30 et 16 h 30.

Fait à Montréal, arrondissement d'Anjou, le 6 juillet 2026.

Josée Kenny
Secrétaire d'arrondissement